

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 23 janvier 2024 relatif à la composition du comité social d'administration - formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer**

**NOR : JUSF2404351A**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer ;

Considérant la démission de Monsieur Alain RENAUDEAU, membre suppléant au titre de la CGT-PJJ, formulée le 9 janvier 2024 ;

Considérant la démission de Monsieur Pierre LECORCHER, membre suppléant au titre de la CGT-PJJ, formulée le 9 janvier 2024.

### **ARRETE :**

#### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration – formation spécialisée de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et d'Outre-Mer les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

□ Titulaires :	Monsieur François-Alexandre GENOLHAC Madame Cherazad BONNEAU Madame Maxence MAZEIRAT
----------------	--

- Suppléants : Madame Aurélie POSADZKI  
Monsieur Salih BENNOUNE  
Madame Stéphanie CANDELA

*Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :*

- Titulaires : Madame Aurore MAGOTTEAUX  
Monsieur Maxime GHARBI

- Suppléants : Monsieur François DJAMBA  
Monsieur Foudil BELLABAS

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Madame Maria-Brenda LAXALTE TERRA  
Monsieur Stéphane VIRY  
Monsieur Sébastien CHINSKY

- Suppléants : Madame Vaihere KWONG  
Madame Audrey VOLLE  
Monsieur Arnaud MAGAGNA

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaires : Monsieur Nabil AMAR  
Monsieur Medjid MOUHOUB

- Suppléants : Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI  
Madame Estelle ROSSELLI

## **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

## **Article 3**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 janvier 2024

**Le directeur territorial de la PJJ d'Île-de-France et d'Outre-Mer**

**Hervé DUPLÉNNE**  
Le directeur interrégional  
Île-de-France - Outre-Mer  
**Hervé DUPLÉNNE**